



Nb de membres en exercice : 63
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 58
 (dont 9 pouvoirs)
 Quorum atteint



DELIBERATION N°	2024.01.29/08
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 29 janvier 2024, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 22 janvier 2024, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Jean Philippe JALLET représentant Henri PUJOS,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Patrick AUBEL à Annie-France POUGET, Pascal BAUDELOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Xavier CADORET à Odile REVERET, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, André PLESSAT à Franck FORTIN, Christophe RONGET à Roger LITAUDON, Blandine SOCHET à Christian LABILLE,

Absents : Arnaud DELIGEARD, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTRIAT, Sylvain NAFFETAS, Arnaud TIXIER,

Secrétaire de séance : Jean-Noël MONIER

**N°08 – RESSOURCES ET MOYENS — Finances – Travaux Maison de santé pluri-professionnelle Varennes-sur-Allier
 Tranche 3 - Demande de financement - Etat (DETR 2024) – Région Auvergne Rhône-Alpes**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2334-33,

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu le dispositif financier de l'Etat relatif au soutien aux territoires ruraux (DETR),

Vu la décision de la commission départementale chargée de statuer sur la catégorie de rubriques éligibles pour la répartition des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en date du 23 octobre 2022 par laquelle elle a déterminé les catégories d'opérations et les taux de subventions applicables en 2023 dans le département de l'Allier,

Vu la délibération n°2021.01.25/08 du 25 janvier 2021 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet et le montage financier de l'opération d'investissement (tranche 1) relative à la création d'une maison médicale pluriprofessionnelle à Varennes-sur-Allier et de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de l'année 2021,

Vu la délibération n°2023.06.26/83 du 26 juin 2023 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet et le montage financier de l'opération d'investissement (tranche 2) relative à la création d'une maison médicale pluriprofessionnelle à Varennes-sur-Allier et de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de l'année 2023,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 2 juillet 2020 portant contrats de territoire 2^{ème} génération,

CLASSIFICATION

8.4

Vu la délibération n° 2022.07.04/68 du 04 juillet 2022 par laquelle le conseil communautaire a sollicité l'inscription de la Communauté de communes dans un Contrat de Territoire 2ème génération auprès du Département de l'Allier, a adopté le Contrat-type de Contrat de Territoire 2ème génération et a adopté le plan de financement des fiches actions constituant le Contrat de Territoire 2ème génération avec le Département de l'Allier,

Vu le Contrat de Territoire 2ème Génération signé le 28 novembre 2022 entre le Département de l'Allier et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pour la période 2021/2023,

Vu la délibération n°2024.01.29/18 du 29 janvier 2024 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé les dispositions de l'avenant n°1 au Contrat de Territoire 2021/2023 à signer entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et le Département de l'Allier,

Vu le dispositif de soutien régional à destination des collectivités locales ou de leur établissement en vue de créer ou de développer une maison ou un centre de santé,

Vu les crédits inscrits au budget,

Il est exposé :

Dans l'objectif d'un maillage cohérent du territoire, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'aménagement d'une maison de santé à Varennes-sur-Allier et d'un espace de santé regroupant les professionnels de santé sur la commune de Saint Gérard-le-Puy (sous maîtrise d'ouvrage communale) ont été programmés.

L'objectif est de pouvoir regrouper et améliorer l'offre de soins sur ce secteur géographique en lien avec les maisons de santé pluriprofessionnelles du territoire sur les communes de Dompierre-sur-Besbre et Le Donjon.

Concernant le projet de maison de santé à Varennes-sur-Allier, l'acquisition du bâtiment qui accueillera cet équipement a été adoptée lors de la séance communautaire du 10 décembre 2018. En date du 20 novembre 2020, un acte notarié est venu conclure la vente du bâtiment par la commune de Varennes-sur-Allier au profit de la Communauté de communes.

Ce bâtiment d'une surface de 1 800 m² a pour objectif d'être réhabilité pour permettre la création d'une maison médicale pluriprofessionnelle dont le projet de santé a été agréé par l'Agence Régionale de Santé le 9 novembre 2021.

Les tranches 1 et 2 de travaux ont été adoptées par le conseil communautaire en date du 25 janvier 2021 et du 26 juin 2023 et les subventions auprès de l'Etat sollicitées.

Au regard de l'Avant-projet définitif réalisé par le maître d'œuvre, le projet a fait l'objet d'un ajustement tant technique que financier.

Ainsi, le budget prévisionnel global sur ce projet de création de maison de santé pluri-professionnelle à Varennes-sur-Allier s'élève à 4 568 000 € HT.

Dépenses			Recettes		
Tranches	Nature	Montant HT	Nature	Taux	Montant HT
Tranche 1	Acquisitions	153 000 €	Etat – DETR 2021 – tranche 1	23,81%	250 000,00 €
	Frais notariés estimatifs	9 100 €	Etat – DSIL 2021 – tranche 1	16,49%	173 108,00 €
	Frais divers	10 900 €	Etat – DETR 2023 – tranche 2	39,96%	358 000,00 €
	Lot 1 Démolitions-curage	119 000 €	Etat – DETR 2024 – tranche 3	43,18%	500 000,00 €
	Lot 2 Gros oeuvre	424 000 €	Etat – DETR 2025 – tranche 4	34,15%	500 000,00 €
	Lot 3 Charpente bois ossature bois remplissage bois	334 000 €	Sous-total Etat	38,99%	1 781 108,00 €
	Sous-total tranche 1	1 050 000,00 €			
Tranche 2	Lot 3 Charpente bois ossature bois remplissage bois	50 000 €	Départ Allier – CTA 2 ^{ème} génération	32,14%	1 467 965,40 €
	Lot 4 Bardages métallique et bois	155 000 €			
	Lot 5 Etanchéité - zinguerie	269 000 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	5,47%	250 000,00 €
	Lot 6 Menuiseries extérieures	422 000 €			
	Sous-total tranche 2	896 000,00 €			
Tranche 3	Lot 1 Démolitions-curage	6 000 €			
	Lot 2 Gros oeuvre	131 000 €			
	Lot 3 Charpente bois ossature bois remplissage bois	61 000 €			
	Moins-values lots 5 et 6	-			
		21 000 €			
	Lot 7 Serrurerie enseignes	98 000 €	Total subventions	76,60%	3 499 073,40 €
	Lot 8 Menuiseries intérieures - mobilier	366 000 €			
	Lot 9 Plâtrerie – faux-plafonds-peinture	517 000 €			
Sous-total tranche 3	1 158 000,00 €	Autofinancement	23,40%	1 068 926,60 €	
Tranche 4	Lot 10 Revêtements sols - faïence	152 000 €			
	Lot 11 Plomberie sanitaire VMC Chauffage	396 000 €			
	Lot 12 Electricité – courants forts & faibles	376 000 €			
	Lot 13 – Aménagements extérieurs-VRD- espaces verts	540 000 €			
	Sous-total tranche 4	1 464 000,00 €			
TOTAL	4 568 000,00 €	TOTAL	100%	4 568 000,00 €	

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement global prévisionnel relatif aux travaux relatifs à la création de la Maison de santé pluri-professionnelle située à Varennes-sur-Allier comme exposé dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2024 et de la Région Auvergne Rhône-Alpes, comme présenté dans le tableau de financement ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire.

P.E.C
Le Président,

